Grain de Sable n° 493

15 décembre 2004

attac

Unilatéralisme

Dans ce numéro

1.- L'unilatéralisme est une impasse
Par Pascal Boniface, directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), membre du Conseil scientifique d'Attac.
Européens et Américains vivent de moins en moins sur la même planète. Les premiers avaient massivement – mais seulement virtuellement – voté pour John Kerry. Les seconds, seuls électeurs qui comptent, ont triomphalement réélu George W. Bush.

2.- La dette de l'Irak n'existe pas
Par Damien Millet, Président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM France), Mail : damien.millet@cadtm.org
La dette de l'Irak divise toujours ses créanciers. Pendant trois jours, du 17 au 19 novembre 2004, les 19 pays riches réunis au sein du Club de Paris ont tenté de se mettre d'accord sur le traitement à lui réserver.

1.- L'unilatéralisme est une impasse

Européens et Américains vivent de moins en moins sur la même planète. Les premiers avaient massivement – mais seulement virtuellement – voté pour John Kerry. Les seconds, seuls électeurs qui comptent, ont triomphalement réélu George W. Bush.

Quel sera l'impact de cette réélection sur les relations transatlantiques et franco-américaines ? Ne faut-il pas craindre que, disposant cette fois-ci d'une approbation claire et nette de l'électorat, Bush non seulement ne change pas de politique, mais amplifie celle qu'il a menée depuis 2002 ? Pour lui, la force prime sur le droit et l'avis du monde extérieur, y compris celui des alliés européens, ne compte pas. L'unilatéralisme, qui a tant irrité la plupart des gouvernements et l'ensemble des populations européennes, risque non pas de se calmer, mais au contraire de se déchaîner, puisque plébiscité par les Américains.

Bush peut bien sûr être tenté de poursuivre une politique certes impopulaire dans le monde, mais finalement approuvée aux États-Unis. Il ne semble pas homme habité par le doute ou la réflexion critique. Il faudra faire avec ce Président, plus que jamais sûr de lui et totalement libéré des contraintes électorales pour les quatre prochaines années. Le départ de Colin Powell, seul responsable de l'équipe Bush à être convaincu des mérites du multilatéralisme, et la nomination de Condolezza Rice pour lui succéder peut faire craindre le pire à Paris. N'est-ce pas elle qui avait proposé après la guerre d'Irak de « punir la France, d'oublier la l'Allemagne et de pardonner à la Russie » ?

Aussi, la tentation est grande chez certains de suggérer de ne pas s'obstiner dans une opposition forcément stérile, de faire amende honorable pour tenter d'obtenir si ce n'est un pardon, du moins un verdict clément de la part de Washington. Pour eux, la seule attitude possible serait d'enfiler la chemise et de se passer la corde au cou à l'instar des bourgeois de Calais, avant d'aller implorer la mansuétude américaine. Mais il n'est pas certain qu'une telle attitude débouche sur des résultats probants. Ce n'est pas en mettant en œuvre une culture de la soumission que l'on amadouera George W. Bush. Celui-ci sera plutôt tenté de croire qu'il faut taper toujours plus fort pour obtenir encore plus d'obéissance. Nous perdrions de plus le capital d'image et de popularité – qui dépasse largement le seul monde arabo-musulman – acquis grâce à nos positions diplomatiques.

Nous n'avons en fait pas grand chose à craindre, sauf notre propre éventuelle couardise. Si la France pouvait être punie, elle l'aurait été depuis longtemps, et si elle ne l'a pas été depuis la guerre d'Irak, c'est parce que ce n'est tout simplement pas possible. En effet, ce n'est pas la France qui est isolée, ce sont les États-Unis. La France fait bloc en Europe avec l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique. Si Bush ne fait pas preuve de plus d'ouverture vis-à-vis du monde extérieur, Tony Blair sera confronté aux pires difficultés et Berlusconi pourrait perdre les prochaines élections italiennes. La Pologne elle-même commence à s'interroger sur les avantages de son suivisme à l'égard des États-Unis.

Aussi fort que soit le penchant de George W. Bush à suivre la même politique, il lui sera difficile de le faire. Il ne pourra pas maintenir cet unilatéralisme débridé qui l'a mené dans une impasse. Il n'est plus en mesure matériellement de lancer une seconde guerre, il est déjà à la limite de ses capacités militaires en Irak, et l'armée américaine connaît des problèmes de recrutement. De plus, l'occupation militaire coûte cher (80 à 100 milliards de dollars par an) et le déficit budgétaire est déjà colossal. Il lui faut surtout briser son isolement international qui est une source majeure d'affaiblissement de la puissance internationale de l'Amérique. Il ne pourra pas nier trop longtemps la réalité de son impopularité et s'il veut y remédier, il ne suffira pas d'améliorer sa politique de communication. Il lui faut avant tout amender sa politique internationale et se montrer plus actif sur le dossier israélo-palestinien. La disparition d'Arafat devrait lui permettre d'exercer plus de pression sur Sharon. Pour sortir du bourbier irakien, George W. Bush a besoin d'une aide

internationale, et il a plus besoin des Européens que les Européens n'ont besoin de lui.

On a souvent comparé George W. Bush à Ronald Reagan. Faut-il rappeler que ce dernier – qui avait dénoncé l'Empire du mal au cours de son premier mandat et avait envisagé la possibilité d'une guerre limitée en Europe –, a mis fin pendant son second mandat à la Guerre froide (grâce il est vrai à Mikhaïl Gorbatchev) et a même évoqué l'idée d'un monde sans armes nucléaires ? Bush 2 pourrait donc être moins unilatéraliste que Bush 1, et s'il ne l'était pas, il affaiblirait durablement les États-Unis et accélérerait par réaction la construction européenne.

Reste aux autres nations – si elles sont déçues par le résultat de l'élection américaine – à ne pas se contenter d'avoir pour seul choix l'alignement ou la déploration, tous deux étant un aveu d'impuissance. Nier la prééminence américaine n'a pas de sens et revient à s'aveugler. En déduire qu'elle ne peut déboucher que sur la soumission n'est pas plus réaliste.

Par Pascal Boniface, directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), membre du Conseil scientifique d'Attac.

2.- La dette de l'Irak n'existe pas

La dette de l'Irak divise toujours ses créanciers. Pendant trois jours, du 17 au 19 novembre 2004, les 19 pays riches réunis au sein du Club de Paris ont tenté de se mettre d'accord sur le traitement à lui réserver. Mais les discussions sont particulièrement difficiles. La nervosité du président du Club de Paris, que nous avons rencontré le premier jour, est révélatrice de l'importance de l'enjeu et des tensions existantes à l'intérieur de ce Club opaque qui se décrit lui-même comme une "*non-institution*".
Si les 120 milliards de dollars de dette de l'Irak (sans compter les sommes gigantesques demandées en réparations de la première guerre du Golfe et estimées à environ 200 milliards de dollars) occupent tant les argentiers du monde, c'est surtout qu'ils constituent un élément central dans la domination exercée par les grandes puissances et leurs entreprises dans l'économie du Moyen-Orient.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, impliqués dans la gestion de l'Irak depuis l'invasion militaire de mars 2003, réclament des pays du Club de Paris 95% d'annulation des créances qu'ils détiennent envers l'Irak. La France, la Russie et l'Allemagne, qui se sont opposées à la guerre, concèdent pour l'instant, le chiffre de 50%.

Pourtant, est-il légitime de se laisser enfermer dans un débat où le seul choix possible serait de se prononcer sur un nombre entre 50 et 95 ? Le problème ne serait-il pas mal posé ?

Un assez large consensus se dégage pour affirmer que Saddam Hussein était un dictateur. Il en découle alors logiquement que la dette qu'il a contractée au nom de l'Irak est odieuse. Cette doctrine juridique[1] très claire a été conceptualisée en 1927 par Alexander Nahum Sack, ancien ministre de Nicolas II et professeur de droit à Paris : "*Si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour les besoins et dans les intérêts de l'État, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, etc., cette dette est odieuse pour la population de l'État entier. Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation ; c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée, par conséquent elle tombe avec la chute de ce pouvoir.*" Les dettes contractées par Saddam Hussein sont donc nulles et non avenues. Le remboursement doit être demandé personnellement aux anciens dirigeants : ce n'est pas une dette de l'Etat irakien. Cet argument a déjà été reconnu et utilisé en droit, ce n'est pas une hérésie.

Aujourd'hui, le gouvernement irakien est illégitime : il a été imposé par les Etats-Unis au terme d'une guerre lancée en violation du droit international, sans l'aval du peuple irakien, c'est le moins que l'on puisse dire. Les dettes que ce gouvernement contracte, notamment envers les grandes multinationales états-uniennes comme Halliburton, sont elles aussi odieuses.
En outre, Sack affirme que dans le cas de dettes reconnues odieuses, les créanciers qui ont prêté au pouvoir dictatorial en connaissance de cause portent une part de responsabilité et ne sont pas

[1] Voir *La doctrine de la dette odieuse*, par Anaïs Tamen, sur le site www.cadtm.org

en droit d'exiger des populations qu'elles remboursent. Or les créanciers de l'Irak connaissaient bien Saddam Hussein et la nature de son régime.

La conclusion tombe : la dette de l'Irak n'existe pas. L'urgence n'est donc pas de discuter d'un pourcentage d'annulation. Elle est de mettre fin à l'occupation militaire et de donner au peuple irakien les leviers de décision. Les démocrates du monde entier doivent l'exiger de toutes leurs forces et faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils agissent fermement en ce sens.
Traçons des perspectives. Une fois que l'Irak aura élu démocratiquement son gouvernement, celui-ci sera parfaitement en mesure de refuser de reconnaître la dette contractée en son nom par Saddam Hussein puis par les autorités nommées par les Etats-Unis. Il ne sera alors plus question de remboursements. Les autres pays ayant connu des dictatures notoires, comme l'Argentine, le Chili, le Brésil, les Philippines, l'Indonésie, la République démocratique du Congo, le Nigeria et bien d'autres, pourront suivre cet exemple.
Il ne sera alors plus nécessaire que les créanciers du Club de Paris passe de longues journées à discuter d'un pourcentage d'annulation. Ce petit jeu entre créanciers pourra cesser. Contrairement à aujourd'hui, les décisions concernant les pays du Sud ne seront alors plus prises à Washington, Londres, Paris ou Bruxelles. Elles pourront enfin être prises au Sud, par le Sud, et pour le Sud.

Par Damien Millet, Président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM France). Mail : damien.millet@cadtm.org

****